

L'agroalimentaire en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : des complémentarités possibles pour des filières très diversifiées

Enjeu de territoire, enjeu de qualité, enjeu économique, enjeu social, le secteur des industries agroalimentaires allié au commerce de gros constitue pour la future région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes un enjeu d'avenir, surtout si les filières jouent la solidarité et la complémentarité. À l'échelle du nouveau périmètre régional, des synergies pourront émerger notamment en matière de formation, d'innovation, de promotion de produits ou encore d'exportation.

L'agroalimentaire, acteur majeur du futur territoire

En Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC), les industries agroalimentaires alliées au commerce de gros hors artisanat commercial ont réalisé près de 28 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012. Le commerce de gros en absorbe plus de la moitié (57 %). Adossé à une production agricole de qualité, le secteur agroalimentaire participe au maintien d'une activité économique fortement pourvoyeuse d'emplois (près de 49 000 salariés), sur tout le territoire régional, dans plus de 4 500 unités.

Depuis plusieurs années, les exportations de la filière sont l'un des moteurs de la croissance des industries agroalimentaires. En 2014, le secteur représente le tiers des exportations totales de la nouvelle région. Avec 3,7 milliards d'euros d'excédent commercial, le secteur contribue par ailleurs de façon positive à la balance commerciale des échanges extérieurs, qu'elle soit régionale ou nationale. Ce secteur constitue, à l'image de l'agriculture et de la forêt, un axe stratégique de développement pour la future région ALPC.

Industrie et commerce de gros agroalimentaires : les chiffres clés 2012

	Nombre unités légales	Effectif salarié au 31-12	ETP	Chiffre d'affaires net		Valeur ajoutée
				Total	Export	
Industrie Viandes	350	9 239	8 136	2 502	235	428
Industrie Poissons	19	2 110	2 056	454	53	117
Industrie fruits et légumes	134	2 831	2 927	843	151	174
Industrie des corps gras	17	43	43	10	2	1
Industrie laitière	129	3 350	3 101	1 242	148	212
Travail des grains	54	462	423	155	26	29
Industrie des pains et des pâtes	84	2 475	2 242	392	23	128
Industrie des autres produits alimentaires	334	4 342	3 759	1 202	151	296
Fabrication d'aliments pour animaux	53	1 103	1 014	1 004	75	76
Industrie des boissons	347	5 422	4 895	3 977	2 422	1 330
Industries Agroalimentaires	1 521	31 377	28 594	11 782	3 284	2 791
CG de produits agricoles bruts	712	5 713	5 302	7 126	1 000	437
CG de produits alimentaires et de boissons	2 290	11 909	10 624	9 156	2 954	942
Commerce de Gros	3 002	17 622	15 926	16 282	3 954	1 379
ENSEMBLE	4 523	48 999	44 520	28 064	7 238	4 170

Source : Insee - Esane - traitement SSP - Champ : entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, tabac exclu
Champ : Région de plus forte implantation

ANALYSES & RÉSULTATS

Des traits communs liés à la nature du secteur

Un tissu industriel implanté en zone rurale

Les entreprises agroalimentaires, réparties sur la totalité du territoire régional, jouent un rôle majeur dans l'animation économique et sociale des territoires ruraux. La cartographie des établissements met en évidence, comme dans le reste de l'hexagone (hors Île-de-France), le lien entre les IAA et les bassins de production agricole ou les zones de consommation régionales.

La viande, 1^{er} employeur de la transformation ; les boissons, 1^{er} employeur du commerce de gros

Un tiers des emplois des unités de transformation sont recensés dans le secteur de l'industrie des viandes. Au total, les établissements de préparation industrielle de produits à base de viande, transformation et conservation des viandes de volaille et de boucherie emploient plus de 9 200 salariés. Cette activité comprend le nombre le plus important de "grands" établissements : un tiers des établissements des IAA de cent salariés et plus relèvent des industries des viandes.

L'ensemble du commerce de gros regroupe près de 40 % des effectifs de la branche totale. Trois salariés sur quatre exercent dans le commerce de gros alimentaire. Le commerce de gros de boisson est prédominant.

20 % des unités génèrent près des trois quarts du chiffre d'affaires

L'agroalimentaire, comme dans bon nombre de régions françaises, se positionne au 1^{er} rang des industries manufacturières, que ce soit en termes d'emplois, de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée. La nouvelle région ALPC ne déroge pas à la règle.

Avec 28 milliards de chiffre d'affaires en 2012, la nouvelle région se positionne au 3^{ème} rang France entière, derrière l'Île de France et la Bretagne. À l'image de la répartition par taille des unités, la majorité du chiffre d'affaires réalisé par la branche se concentre dans un petit nombre d'entreprises. Ces dernières relèvent de grands groupes privés, mais aussi de plus en plus du secteur coopératif.

L'exportation : un enjeu essentiel pour toutes les entreprises

L'agroalimentaire tient une place prépondérante au sein du commerce extérieur. Avec 7 milliards d'euros, il positionne ALPC au troisième rang des régions exportatrices françaises. Au deuxième rang si l'on ne s'intéresse qu'au solde positif (+ 3,8 milliards d'euros) que le secteur dégage, talonnant Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne (4,2 milliards), loin devant la Bretagne, en 3^{ème} position (1,3 milliard d'euros). Céréales, semences et viandes sont particulièrement présentes sur le segment de la transformation. Le secteur des boissons s'illustre en matière de commerce de gros. La part du chiffre d'affaires à l'export est fortement corrélée à la taille des entreprises. Les trois quarts des unités n'opèrent que sur le marché intérieur. La démarche export est à mettre principalement à l'actif de grandes unités ou de grands groupes.

Des spécificités par bassin de production

Si le secteur de l'agroalimentaire se caractérise par une grande diversité d'activités organisées en filières, cette diversité s'accompagne de spécificités fortes.

En Limousin, le secteur animal concentre la majeure partie des établissements, de l'emploi et du chiffre d'affaires. L'industrie des viandes domine largement en Haute-Vienne. En Creuse, les IAA sont essentiellement recensées dans le secteur de l'industrie du lait. Les IAA sont beaucoup plus diversifiées en Corrèze où l'industrie des viandes et «autres IAA» (aliments pour bébé et confiserie en l'occurrence) sont au coude à coude.

La filière des boissons est très développée en Poitou-Charentes et constitue une activité spécifique à mettre à l'actif des activités de production de Cognac (localisées en Charentes), produit régional de renommée internationale. La zone de Poitiers, de La Rochelle et du Sud-Deux-Sèvres est marqué par une spécialisation forte sur les industries laitières. Dans celle du Nord-Deux-Sèvres, la transformation et la conservation des viandes y sont particulièrement développées.

En Aquitaine, si le Lot-et-Garonne est orienté vers la transformation de fruits et légumes, les Landes vers la volaille, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques vers le lait et la viande, ce constat ne doit pas occulter que la viticulture, surtout en Gironde, représente plus des deux tiers du chiffre d'affaires régional (transformation et commerce de gros).

Des complémentarités possibles

Au sein de la future région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC), le secteur de l'agroalimentaire se caractérise aujourd'hui par une prédominance du commerce de gros (négoce et coopératives céréalières) en Aquitaine, de l'industrie des viandes (abattoirs) en Limousin, de l'industrie des boissons (Cognac) en Poitou-Charentes. Par région actuelle, la valeur de la production ne repose que sur la bonne santé d'une ou deux filière(s) réalisant à elle(s) seule(s) plus de la moitié du résultat régional annuel. Le regroupement rééquilibrera le poids relatif des filières au sein de cette nouvelle économie agricole régionale, tant pour la transformation que pour le commerce de gros.

La fusion des régions peut créer un effet de complémentarité à partir de trois régions dissemblables et fortement spécialisées aujourd'hui.

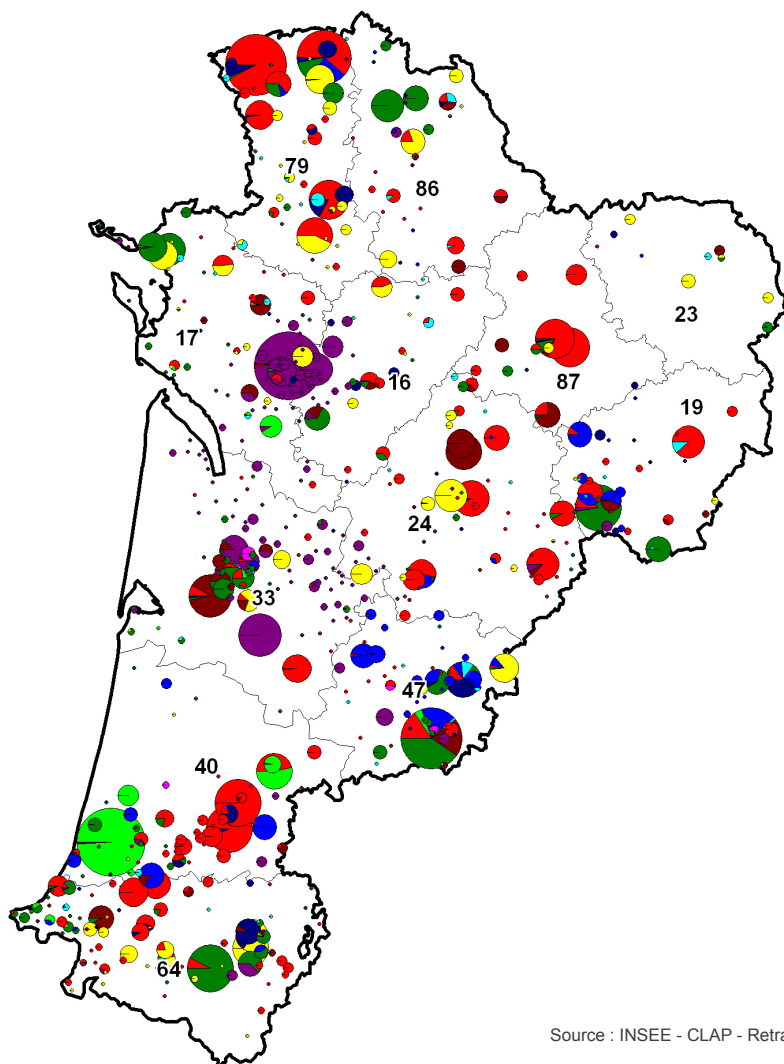
Une opportunité à saisir

L'agroalimentaire au sein de la future région dispose de nombreux atouts : son poids dans le secteur industriel (en valeur et en emplois), sa capacité à assurer des débouchés à la production agricole régionale, sa contribution à l'aménagement du territoire, ses outils de formation notamment liés à l'enseignement agricole technique (ex : Limoges Les Vaseix) et supérieur (ex : Bordeaux Sciences Agro, ENILIA Surgères). Pour la région, ces productions se basent sur une réputation de qualité, appuyée sur un haut niveau d'exigence.

... / ...

L'agroalimentaire en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : des complémentarités possibles pour des filières très diversifiées

Implantation des établissements agroalimentaires en 2012 en ALPC



Effectifs salariés par commune au 31/12/2012



- Industrie des viandes hors charcuterie artisanale
- industrie du poisson
- Industrie des fruits et légumes
- industrie des corps gras
- Industrie laitière
- Travail des grains
- Industrie des pains et des pâtes
- Industrie des autres produits alimentaires
- Fabrication d'aliments pour animaux
- Industrie des boissons

Source : INSEE - CLAP - Retraitement SSP

Champ et méthodes

Le périmètre de l'agroalimentaire

Afin de tenir compte des liens inter-entreprises, les statistiques sur l'activité agroalimentaire portent désormais sur un périmètre élargi couvrant l'ensemble des activités intermédiaires entre la production de produits agricoles bruts (assurée en amont par les exploitations agricoles) et la distribution finale (assurée en aval par le commerce de détail). Plus précisément, sont couvertes par cette publication :

Les activités de transformation ou « industries agroalimentaires » : industries alimentaires (division 10 de la Naf rev2 hors sous-classes 1013B, 1071B, 1071C et 1071D) et fabrication de boisson (division 11) ;

Le commerce de gros de produits agroalimentaires : commerce de gros de produits agricoles bruts et animaux vivants (groupe 462) et commerce de gros de produits alimentaires et boissons (groupe 463 hors sous-classe 4635 - commerce de gros de produits à base de tabac) ;

L'artisanat commercial de charcuterie (sous-classe 1013B) et de boulangerie-pâtisserie (sous-classes 1071B, 1071C et 1071D) ;

Les centrales d'achat classées dans le groupe 461 de la Naf rev2 ne font pas partie de ce périmètre de même que les activités de transformation des produits agricoles (vin, produits laitiers...) effectuées au sein des exploitations agricoles et faisant l'objet de ventes directes hors sociétés commerciales.

Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (ESANE)

Le dispositif ESANE, mis en production par l'INSEE à partir de l'année de constat 2008, permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, à partir d'une exploitation de deux sources administratives complétées par l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA). Des « agrégats composites » sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse des données fiscales et des données d'enquêtes :

Les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéficiaires BIC (bénéficiaires industriels et commerciaux), BNC (bénéficiaires non commerciaux), BA (bénéficiaires agricoles) permettent de récupérer des informations comptables sur l'entreprise.

Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) fournissent des données sur les effectifs et leurs rémunérations.

L'enquête ESA permet d'obtenir les informations dites « sectorielles », non disponibles dans les fichiers administratifs.

► L'ESA, qui enquête les entreprises agroalimentaires, est quasi-exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

Compte tenu des délais nécessaires à l'exploitation simultanée et la mise en cohérence des données administratives et des données d'enquêtes, les résultats définitifs relatifs à l'année n (ici 2012) sont disponibles actuellement au milieu de l'année n+2 (ici 2014).

Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)

Ce système d'information, géré par l'INSEE, fournit des statistiques localisées au lieu de travail, jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des DADS, des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf, des données MSA pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture, du système d'information sur les agents de l'État.

Les données issues de CLAP sont des données sur les établissements. Le champ de l'agroalimentaire est identifié à partir de l'activité principale de l'établissement alors que les statistiques issues d'Esane s'appuient sur le code d'activité de l'entreprise.

► Pour cette raison, les statistiques sur le nombre de salariés des entreprises agroalimentaires ne sont pas strictement identiques lorsqu'elles sont calculées à partir d'Esane ou à partir de CLAP.

... / ...

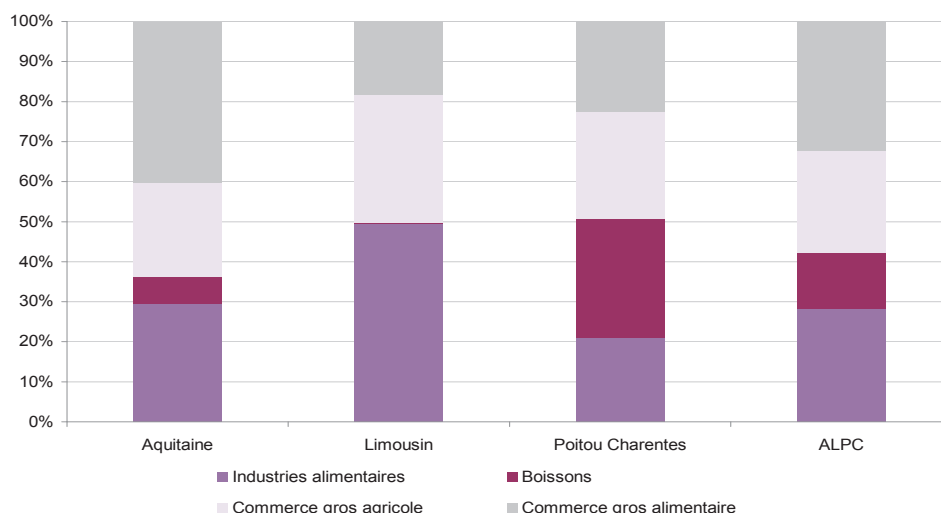
Ces atouts ne doivent toutefois pas masquer certaines faiblesses : un secteur très éclaté, où la plupart des entreprises demeurent le plus souvent tournées vers le marché intérieur, disposant d'une rentabilité relativement faible ; un secteur où pénibilité et niveau de salaire se traduisent aussi par un manque d'attractivité pour l'emploi.

La filière rencontre des difficultés qu'il convient de ne pas négliger. Sur le plan économique, dans un contexte de concurrence accrue, le poids des charges d'approvisionnement pèse fortement sur la rentabilité. Sur le plan social, le vieillissement de la main-d'œuvre engendre un besoin de renouvellement qui semble ne pas être assuré. Au niveau organisationnel, les évolutions réglementaires notamment dans le domaine sanitaire sont de plus en plus ressenties comme une contrainte.

Le constat n'est pas nouveau. Les rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire avaient permis de dégager les opportunités et les leviers à mettre en place. Parmi ces derniers, il en est un particulièrement d'actualité : « Soutenir des stratégies collectives ». La future région donne une nouvelle échelle aux logiques territoriales entre productions agricoles et secteur agroalimentaire. Elle offre des opportunités pour les renforcer, conquérir de nouveaux marchés notamment à l'export, conforter les outils d'abattage et de transformation, consolider l'innovation ou encore améliorer la promotion des produits.

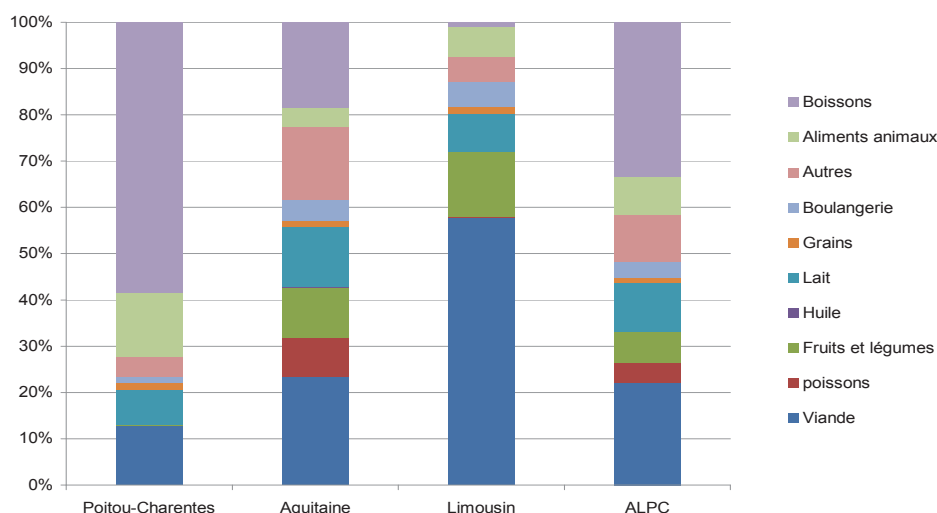
Pour la filière agroalimentaire, comme pour l'agriculture et la forêt, la création de la future région ALPC est une opportunité à saisir. ■

Une situation plus équilibrée à l'échelle de la future région



Source : INSEE - Esane - Retraitement SSP

Part des différents secteurs de l'agroalimentaire en fonction du chiffre d'affaires hors taxes



Source : INSEE - Esane - Retraitement SSP

©AGRESTE
2015
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole
<http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et des DRAAF Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr> - <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr> - <http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Agreste la statistique agricole



Directeur Régional Aquitaine : François PROJETTI
Directrice Régionale Limousin : Anne-Marie BOULENGIER
Directeur Régional Poitou-Charentes : Michel SINOIR

Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIÈRES
Directeur de publication : Benoit BOUTEFEU
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN

Impression : AIN / Dépôt légal à parution

"Aucune reproduction, même partielle, autres que celles prévues à l'article 41 de la Loi du 11 mars 1957, sans autorisation écrite"

L'agroalimentaire en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : des complémentarités possibles pour des filières très diversifiées

Les abattoirs, maillons stratégiques de la filière viande

36 abattoirs d'animaux de boucherie et 28 abattoirs de volailles (et parfois lapins ou chevreux) maillent la région ALPC en 2013. Le phénomène de concentration du secteur a entraîné la fermeture d'un nombre important d'abattoirs sur les dix dernières années. (Bordeaux, Guéret, Châtelleraut, Mussidan, Dax, Lons...), engendrant parfois des distances importantes entre lieu de production et lieu d'abattage. Or, un réseau structuré d'abattoirs, adapté aux besoins de la production et de la consommation, joue un rôle-clé dans le maintien des filières d'élevage et la préservation d'un tissu économique sur les territoires. Il est également indispensable à la mise en place de circuits courts susceptibles de créer une valeur ajoutée supplémentaire en favorisant une politique de qualité.

Globalement, à l'échelle d'ALPC, comparativement à la production agricole, l'outil d'abattage semble sur-dimensionné en porcins (le nombre de porcs abattus dans la région dépasse de 50 % le nombre de porcs produits), adapté en ovins et en veaux, et sous-dimensionné en gros bovins : un tiers des gros bovins de race à viande et 60 % des vaches de réforme laitières produits dans la région sont abattus hors d'ALPC. De nouvelles synergies de filières devront être étudiées à l'échelle de la grande région pour assurer l'équilibre entre la viabilité d'abattoirs locaux parfois sous-utilisés et la nécessité d'un maillage au plus proche des producteurs et des consommateurs.

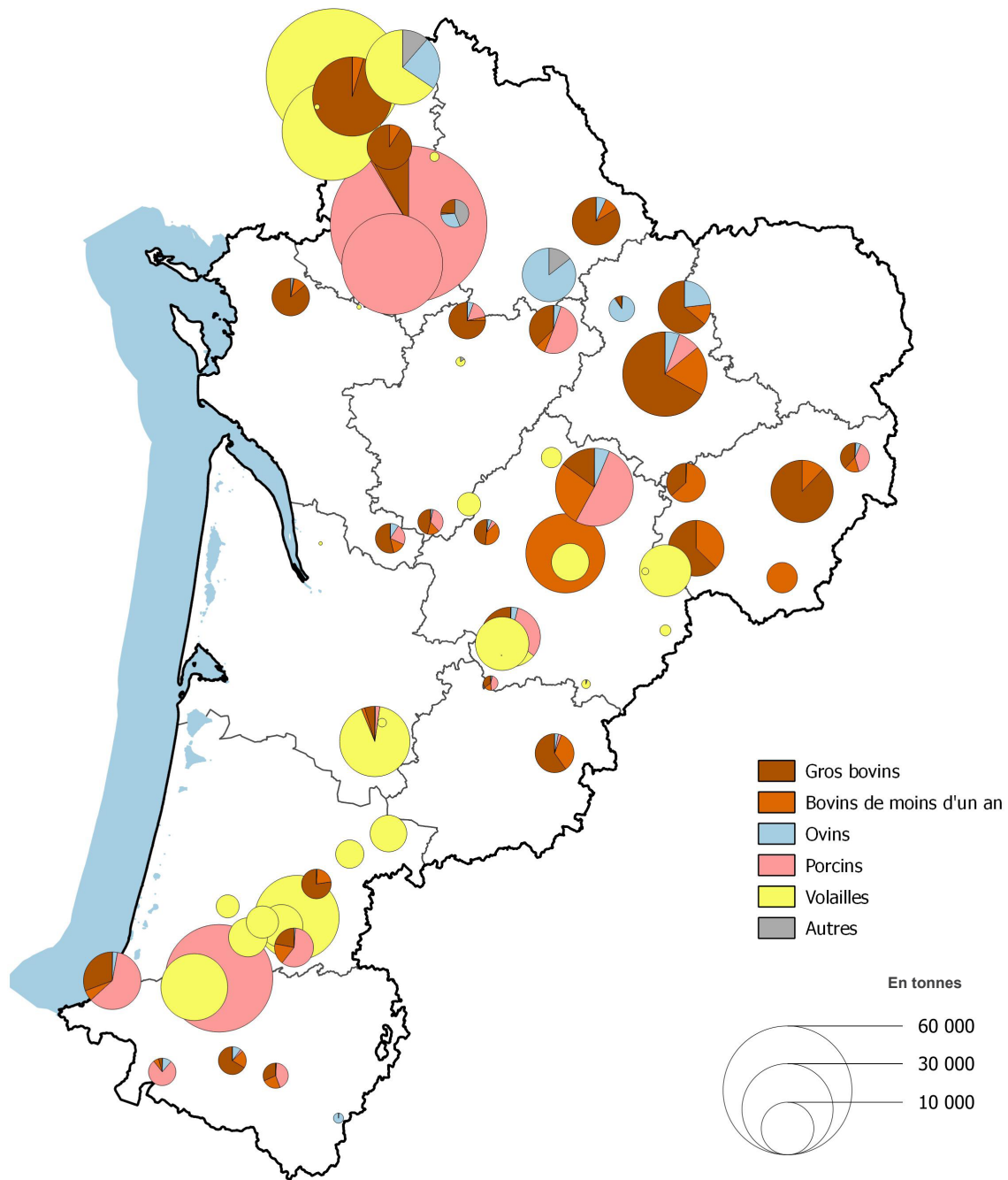
Les abattages en 2013 en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

	Total tonnage abattu en 2013	Tonnage abattu gros bovins	Tonnage abattu bovins de moins de un an	Tonnage abattu porcs	Tonnage abattu volailles et lapins	Tonnage abattu ovins	Tonnage abattu autres (caprins, équins)
Charente	17 398	7 650	1 040	5 711	s	697	96
Charente-Maritime	s	s	s	s	s	s	s
Corrèze	35 996	21 798	12 799	1 177	0	s	s
Creuse	0	0	0	0	0	0	0
Dordogne	85 332	6 687	29 143	15 371	32 115	1 919	97
Gironde	17 670	s	s	s	s	s	s
Landes	58 145	s	s	s	49 747	s	s
Lot-et-Garonne	s	s	s	s	0	s	s
Pyrénées-Atlantiques	75 424	6 229	1 970	50 231	s	1 292	31
Deux-Sèvres	266 461	34 228	2 023	113 322	110 164	s	s
Vienne	21 180	s	s	0	s	9 980	2 661
Haute-Vienne	37 097	23 137	6 059	s	0	5 744	s
ENSEMBLE	628 237	120 685	58 564	192 288	226 476	24 918	5 307
France métropolitaine	5 140 186	1 187 555	213 753	1 923 954	1 719 678	79 749	15 497
<i>Part de la région dans la France métropolitaine (en %)</i>	12	10	27	10	13	31	34

s : secret statistique

Source : Agreste DIFFAGA et DIFFABATVol 2013

Le maillage des abattoirs



Source : MAAF 2013